



Récapitulatif des stages à la Faculté de Droit et de Science politique

Niveau	Type de stage	Durée stage	Obligatoire/optionnel	Valorisation	Conditions
Licence 2	Stage d'observation	3 semaines au minimum fractionnable	Obligatoire si choix de l'option « stage » par l'étudiant	3 crédits au semestre 3 de Licence	Convention de stage obligatoire
Master 1	Stage de production	3 semaines consécutives au minimum	Obligatoire si choix de l'option « stage » par l'étudiant	6 crédits au semestre 2 de Master 1	Convention de stage obligatoire
Master 2	Stage de mission	Variable	Obligatoire si prévu dans le règlement d'examen	Variable selon le diplôme	Convention de stage obligatoire



Attention :

- Pour le stage validé au semestre 3 de Licence, il est conseillé d'effectuer celui-ci durant l'été qui précède l'entrée en L2 car le compte-rendu analytique devra être rendu en décembre durant le semestre 3.
- Pour le stage validé au semestre 2 du Master 1, il est également conseillé de réaliser celui-ci durant l'été qui précède l'entrée en Master 1 car il est impossible de dégager pendant l'année universitaire une période de 3 semaines consécutives sans cours ni travaux dirigés. Une délibération du Conseil aux Etudes et à la Vie Universitaire permet de délivrer désormais des conventions de stage jusqu'au 30 septembre de l'année universitaire en cours afin de réaliser ces stages par anticipation. Pour les étudiants venant d'une autre Université, le stage peut être conventionné par leur Université d'origine à partir du moment où il n'a donné lieu à aucune validation.

Aucun stage ne peut être réalisé sans au préalable avoir établi une **convention de stage**.

Ce document est absolument nécessaire pour que l'étudiant puisse continuer à bénéficier de sa couverture sociale jusqu'à la fin du stage, y compris la couverture des accidents de travail, mais également pour permettre de s'assurer de la recevabilité du stage pour une validation de l'unité d'enseignement correspondante.

La convention de stage nécessite la signature des trois parties à cette convention :

- l'étudiant-stagiaire ;
- l'organisme d'accueil ;
- l'Université.

Il est donc indispensable que l'étudiant-stagiaire anticipe toutes ces démarches en vue de la réalisation du stage. Celui-ci ne pouvant se réaliser avant la signature de la convention.

C'est pourquoi la procédure de stage sera décrite sur cette page et s'appliquera à tout étudiant qui voudrait réaliser un stage à la Faculté de Droit et de Science Politique.